relatif à l'industrie laitière, pour l'année de 14.5c. Ceci veut dire que le producteur subira production qui commençait le 1° mai 1964, une perte de 4¼c. les 100 livres de lait, perte c'est dire que quelques heures seulement avant le début de ce nouveau programme, il faisait cette déclaration.

J'avais demandé quelque temps avant au ministre de l'Agriculture de l'annoncer assez tôt afin de permettre aux fabricants et aux producteurs laitiers de faire des représentations au cas où ce nouveau programme ne pourrait pas être accepté par les producteurs et les fabricants.

Nous comprenons que l'an dernier le gouvernement ne pouvait pas faire cette annonce avant le 29 avril, car à cette époque le parti libéral n'était au pouvoir que depuis sept paiement de 3.6c. les 100 livres de lait pour jours, mais cette année, le ministre de l'Agriculture aurait dû faire cette annonce beau-

coup plus tôt.

En me reportant aux années précédentes j'ai constaté, par exemple, que les programmes de soutien des prix furent annoncés pour les années 1958 et 1959, le 7 avril 1958, trois semaines avant le début de la nouvelle année. Le programme pour 1959-1960 fut annoncé le 23 avril, soit une semaine avant le début de la nouvelle année. En 1960-1961, il fut annoncé le 13 avril 1960, 17 jours avant le début de l'année laitière. Pour l'année 1961-1962, le programme fut annoncé le 20 avril, encore une fois dix jours avant le début de la nouvelle année. En 1962-1963, il fut annoncé le 22 mars.

Même si le ministre de l'Agriculture de l'époque était malade, ce programme fut annoncé à la Chambre le 22 mars. Et qu'il me soit permis de signaler que c'était un programme en vertu duquel on accordait une subvention de 12c. la livre au consommateur, c'était un programme complet pour les produits laitiers. Ce programme fut revisé les 9 et 27 avril, après les représentations des cultivateurs.

Cette année, le programme a été annoncé seulement quelques heures avant le début de la nouvelle année de production laitière.

Quels seront les effets de ce nouveau programme laitier chez nos producteurs? Il n'aura certainement pas pour effet d'augmenter le revenu déjà très bas des cultivateurs de l'Est du pays.

Nous commençons déjà à recevoir des protestations, des requêtes et à lire, dans les journaux agricoles du pays, des éditoriaux contre ce nouveau programme laitier qui, je le dis encore une fois, fut annoncé à la toute dernière minute, pour prendre les producteurs laitiers par surprise et les mettre dans une situation embarrassante.

Au cours de l'année 1964-1965, le producteur qui expédie son lait à l'usine de transformation pour le beurre recevra 13.3c. la livre de gras au lieu de recevoir, par l'entre-

Chambre au sujet d'un nouveau programme mise du fabricant, du gouvernement fédéral, qui sera compensée par une augmentation de 1c. la livre de beurre au consommateur. Ceci veut donc dire que le consommateur devra payer le beurre sur la base de 53c. la livre. Le résultat de cette nouvelle politique sera que le consommateur canadien va payer trois millions et demi de dollars de plus, sans pour autant permettre aux producteurs laitiers de recevoir un sou de plus.

Pour ce qui est du fromage, on a supprimé la subvention de 30c. les 100 livres de lait pour le fromage Cheddar. Cette perte de plusieurs millions de dollars sera compensée par un

le fromage de première qualité.

J'entendais, l'autre jour, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Beer) nous dire, par exemple, qu'on fabriquait 9 livres de fromage avec 100 livres de lait. J'appuie cette déclaration. Les chiffres du secrétaire parlementaire sont un peu plus exacts que ceux qui nous avaient été fournis l'an dernier par l'honorable secrétaire parlementaire du ministre du Commerce (M. Pepin) dans un autre domaine.

Mais il arrive que dans la province de Québec, 86.8 p. 100 seulement des fromages sont classés dans la première catégorie et 90.3 p. 100 en Ontario. Le reste de la production du fromage ne bénéficie pas de cette prime de

3.6c. la livre.

Monsieur le président, je recevais récemment, comme le ministre de l'Agriculture luimême, une requête signée par les fabricants de fromage de la région comprenant les comtés de Nicolet-Yamaska, Drummond-Arthabaska et Saint-Maurice-Laflèche. Et pour la gouverne de la Chambre, je vais en lire quelques extraits. Voici:

Nous avons pris connaissance de la nouvelle politique adoptée quant aux subventions concernant la

fabrication du fromage.

Nous soumettons que pour nous conformer à la réglementation établie au 1er mai 1964, tout en fournissant au consommateur le produit qu'il de-mande, soit un fromage frais, il faudrait nécessaiaugmenter le prix de 4c. la livre, ou rement encore diminuer le prix au cultivateur de 30c. les cent livres de lait. Dans un cas comme dans l'autre, il y aurait évidemment préjudice qui pourrait économiques entraîner des conséquences graves.

Monsieur le président, le gouvernement fédéral a encouragé l'établissement d'industries de fabrication de fromages. Comme exemple, le premier signataire de la requête est M. Marcel Descoteau, de Saint-Grégoire; M. Descoteau a reçu une subvention du gouvernement fédéral pour établir son usine, et il détaille tout son fromage au complet sur le marché local, sans le faire classifier ou sans le faire classer à Montréal. Or, comme ce fromage ne sera pas classifié, étant donné que le consom-